



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **4 novembre 2019**

Délibération n° 2019-3916

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier Buers nord - Attribution de subventions d'équipement à Est Métropole habitat (EMH) pour des opérations de démolition - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Vessiller

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 4 novembre 2019****Délibération n° 2019-3916**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier Buers nord - Attribution de subventions d'équipement à Est Métropole habitat (EMH) pour des opérations de démolition - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Le NPNRU de la Métropole de Lyon**

Le NPNRU est issu de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui institue les contrats de ville, nouveau cadre de la politique de la ville. La loi de 2014 a redéfini également les territoires concernés par la géographie prioritaire. Le contrat de ville métropolitain a été approuvé par la délibération du Conseil n° 2015-0410 du 29 juin 2015 et signé le 2 juillet 2015.

Pour l'agglomération lyonnaise, le NPNRU constitue un levier essentiel pour poursuivre et conforter le processus de transformation des quartiers amorcé grâce au PNRU 1 2005-2015. Ce programme ambitieux en voie d'achèvement a nécessité des investissements importants. Les résultats encore fragiles et hétérogènes restent à consolider.

Le quartier prioritaire des Buers nord à Villeurbanne fait partie des sites retenus par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) sur l'agglomération lyonnaise.

Pour transformer les quartiers, le NPNRU prévoit, notamment, la démolition de logements sociaux. Certaines opérations de démolition inscrites à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole peuvent bénéficier d'un soutien financier. La Métropole, par délibération du Conseil n° 2016-1499 du 19 septembre 2016, a établi une base de financement de 10 % des coûts techniques de démolition hors taxes, honoraires inclus ainsi que des coûts de relogement (plafonnés à hauteur de 8 500 €).

Ces mêmes opérations de démolition ont été validées par le comité d'engagement de l'ANRU, du 7 juin 2018 pour le quartier des Buers nord, pour un financement qui sera contractualisé dans une convention quartier.

Concernant le quartier des Buers nord, il est prévu la démolition de 150 logements, propriété d'EMH.

**II - Résidence Croix Luizet, 7 à 25 rue du 8 mai 1945 : 100 logements à démolir**

Le relogement des ménages est en cours et le démarrage des travaux de démolition sera engagé en janvier 2022. La durée prévisionnelle de l'opération est estimée à 14 semestres.

Le coût prévisionnel de la démolition de la Résidence Croix Luizet (base subventionnable) s'élève à 3 875 000 € HT et se décompose comme suit :

- relogement : 527 000 €  
- travaux : 3 348 000 €

La participation de la Métropole est estimée à 387 500 € nette de taxe, il convient aujourd'hui d'individualiser l'autorisation de programme correspondante.

### **III - Bâtiment A de la résidence Pranard, 2-4 rue de la Boube : 40 logements à démolir**

Le relogement des ménages est en cours et le démarrage des travaux de démolition sera engagé en février 2021. La durée prévisionnelle de l'opération est estimée à 8 semestres.

Le coût prévisionnel de la démolition du bâtiment A (base subventionnable) s'élève à 1 003 000 € HT et se décompose comme suit :

- relogement : 242 000 €,
- travaux : 761 000 €

La participation de la Métropole est estimée à 100 300 € nette de taxe, il convient aujourd'hui d'individualiser l'autorisation de programme correspondante.

### **IV - Bâtiment D de la résidence Pranard, 51 rue du 8 mai 1945 : 10 logements à démolir**

Le relogement des ménages est en cours et le démarrage des travaux de démolition est prévu en février 2021. La durée prévisionnelle de l'opération est estimée à 8 semestres.

Le coût prévisionnel de la démolition du bâtiment D (base subventionnable) s'élève à 346 000 € HT et se décompose comme suit :

- relogement : 60 500 €,
- travaux : 285 500 €

La participation de la Métropole est estimée à 34 600 € nette de taxe, il convient aujourd'hui d'individualiser l'autorisation de programme correspondante.

Pour les opérations citées ci-dessus, la participation totale de la Métropole est estimée à 522 400 € nette de taxe. Il convient aujourd'hui d'individualiser l'autorisation de programme correspondant au total, soit 522 400 €;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

## **DELIBERE**

### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions d'équipement d'un montant total de 522 400 € au profit d'EMH, dans le cadre du projet de renouvellement urbain pour le quartier des Buers nord à Villeurbanne ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole et EMH, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, pour un montant de 522 400 € net de taxe en dépenses à la charge du budget principal, exercices 2019 et suivants sur l'opération n° 0P17O7143.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitre 204, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 298 230 € en 2019,
- 67 450 € en 2021,
- 156 720 € en 2022.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.**